



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 113/2024/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

**Conventions de mise à disposition
Profession sport 38**

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec l'association Profession Sport 38, sise 7 rue de l'Industrie, 38320 EYBENS, représentée par Monsieur Jean-Michel Losa, dans la cadre des animations du centre de loisirs,

- **la convention de mise à disposition n° CC-19829 d'une intervenante YOGA** diplômée d'état, le vendredi 23 août 2024, **pour un montant TTC de 180,00 Euros** (cent quatre-vingt Euros)

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le 17 juillet 2024
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire

Guy GENET